

Executive Education and Digital University

LE PRÉSIDENT,

- Vu le code de l'éducation,
- Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment les articles 7 et 14 des statuts annexés,
- Vu la délibération du conseil d'administration du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Décide :

Article 1 : Les montants annuels des droits d'inscription applicables aux Diplômes Universitaires (DU) proposés par l'Executive Education and Digital University sont fixés à 178 € à compter de l'année universitaire 2025-2026 (frais de bibliothèque inclus).

Article 2 : Cette décision entre en vigueur après sa publication et s'applique à tous les DU de l'Executive Education and Digital University, sauf mention contraire dans des dispositions spécifiques.

Article 3 : La présente décision abroge la décision n°2025_06_05 *Executive Education and Digital University* en date du 2 juin 2025.

Article 4 : Le directeur général des services est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée sur le site internet de l'Université Toulouse Capitole et communiquée à l'ensemble des services concernés.

Fait à Toulouse, le 06/09/2025

Hugues KENFACK

